

Commune de Les Bons Villers
Place de Frasnes, n° 1 Tel : 071/858.180
6210 Les Bons Villers Fax : 071/858.142

SPW
Service public de Wallonie

FRW

RAPPORT ANNUEL 2022
Activités 2021

Opération de développement rural – 3ème phase

Approbation gouvernementale au 16 mars 2020



PARTIE 1

Situation générale de l'opération

Commune de Les Bons Villers
Place de Frasnes, n°1 Tel : 071/858.188
6210 Les Bons Villers Fax : 071/858.142
★★★★★

SPW
Service public de Wallonie

FRW

Partie 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION DEVELOPPEMENT RURAL Les Bons Villers

1. Tableau des projets réalisés.

Priorité du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant (€) du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
PCDR 2004-2014		Maison de village de Villers-Perwin	627.506	DR
Lot 1	1.8.	Créer une dynamique d'échange de services : **Base de données « volontariat »**		PCS
Lot 2	2.4.	Développer un système de rang scolaire : **Mellet et Villers-Perwin, rue scolaire réalisée**	----------	----------
Lot 2	2.6	Création d'un lieu d'hébergement des Mouvements de Jeunesse à Rèves sur le site de l'Institut Sainte-Marie : **containers**	----------	----------
Lot 2	2.13	Créer un espace de coworking et de services	Pour achat du bâtiment : 297.300,00€	DR
Lot 3	3.5.	Sécurisation des abords des lieux fréquentés		
Lot 3	3.9	Développer le PPP en matière d'énergie avec les habitants (volet photovoltaïque)		

2. Tableau des projets en cours.

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant (€) du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
Lot 1	1.1.	Aménager le parc De Dobbeleer	197.654, 60	DR/Infrasport/ AWAP	Convention-faisabilité signée reçue en janvier 2022
Lot 1	1.2.	Créer au complexe sportif un espace convivial intergénérationnel autour d'une aire de jeux et un cheminement vers le parc de Dobbeleer	520.351,99	DR	Demande convention-faisabilité en 2021 – 2 réunions de coordination (30/03/21 et 16/12/21)
Lot 1	1.3.	Créer un lieu polyvalent complémentaire au complexe sportif et un cheminement d'accès entre la N5 et la rue J-B Loriaux	448.344,12	DR	Demande convention-faisabilité en 2021– 2 réunions de coordination (30/03/21 et 16/12/21)
Lot 1	1.5.	Réhabiliter et mettre en valeur le petit patrimoine populaire wallon	(6.200 € max. par élément pour les travaux et 2.480 € max. pour la promotion)	AWAP	Inventaire réalisé
Lot 1	1.6.	Valoriser les chemins et les sentiers qui font découvrir la nature		Aménagement foncier rural	2 sentiers réalisés dans le cadre du remembrement de Rèves
Lot 1	1.7	Valoriser les zones naturelles en créant un maillage écologique	278.300	EV-DR	2022
Lot 1	1.9.	Créer des jeux inter-villages		PCS	Mise en place d'un groupe porteur
Lot 2	2.1	Développer les liaisons lentes entre la N5 et les pôles du centre de Frasnes		PCM-DR	
Lot 2	2.2.	Aménager des lieux de convivialité pour tous		DR	Plaines de jeux scolaires en rénovation
Lot 2	2.3.	Créer des logements innovants		DR	Idée de mettre en place un projet d'habitat léger sur terrain communal pour et avec les citoyens. Appel à intérêt lancé sur la commune, 250 réponses, analyse des idées de projets en cours. Possibilité de projets privés de ce type à certaines conditions.
Lot 2	2.5.	Créer une maison de village et une salle de grande capacité		DR	Etude de faisabilité réalisée pour la rénovation/agrandissement de la salle de l'école du Vieux Château
Lot 2	2.10.	Réaménager la cité administrative		PIC	Master plan en cours, aménagement prochain du grenier au-dessus de la salle du Conseil
Lot 3	3.1.	Créer un centre de formation Terres en Rèves		PWDR	Géré par le GAL Pays des 4 Bras sur le

		(réalisé sur AGRICOEUR)			site AGRICOEUR. En attente d'une reconnaissance type « IFAPME »
Lot 3	3.2	Créer un hall relais agricole			Possibilité dans l'atelier rural Agricoeur – 2023 avec le GAL
Lot 3	3.4.	Reconvertir partiellement l'église de Frasnes			Réflexion intégrée dans le master plan cité administrative (voir 2.10)
Lot 3	3.6.	Poursuivre la réalisation de liaisons lentes			Plan de réseau de sentiers validé par le collège, à suivre avec le PCM 18 boucles promenade sur l'entité, 5 boucles activées via le GAL Pays des 4 Bras
Lot 3	3.10.	Aménager la place du Terminus à Mellet			Charges urbanistiques au promoteur d'un projet immobilier d'envergure face à la place - comité de riverains créé.

3. Tableau des projets en attente.

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant estimé (€) du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
Lot 1	1.4.	Créer un lieu d'activités citoyennes et de services avec un cheminement lent vers la N5 et le centre administratif	386.333 (bâtiment) 168.300 (cheminement)	DR	
Lot 2	2.7.	Aménager un cheminement lent et un espace partagé le long de la RN 567 (zone rond-point Stassart à r E Solvay)			Budget régional réservé pour 2023
Lot 2	2.8.	Élargissement du chemin du Bois d'Arnelle pour réduire le trafic de la rue J-B Loriaux		PIC	
Lot 2	2.9.	Création de liaisons lentes vers l'Institut Sainte Marie depuis les quartiers de Rèves et depuis Houtain-le-Val		DR	
Lot 2	2.11.	Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Mellet			
Lot 2	2.12.	Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Frasnes			Budget régional réservé pour 2023
Lot 3	3.3.	Développer des hébergements touristiques adaptés au profil de la commune et développer des parcours thématiques			
Lot 3	3.7.	Développer les bornes CNG et l'utilisation du biogaz			Pas encore, mais bornes de recharge électriques installées en 2022
Lot 3	3.8.	Aménager la liaison cyclable à Rèves (Le Cadeau-Recyparc)			

4. Synthèse de l'état d'avancement des 32 fiches-projets du PCDR 2020-2030

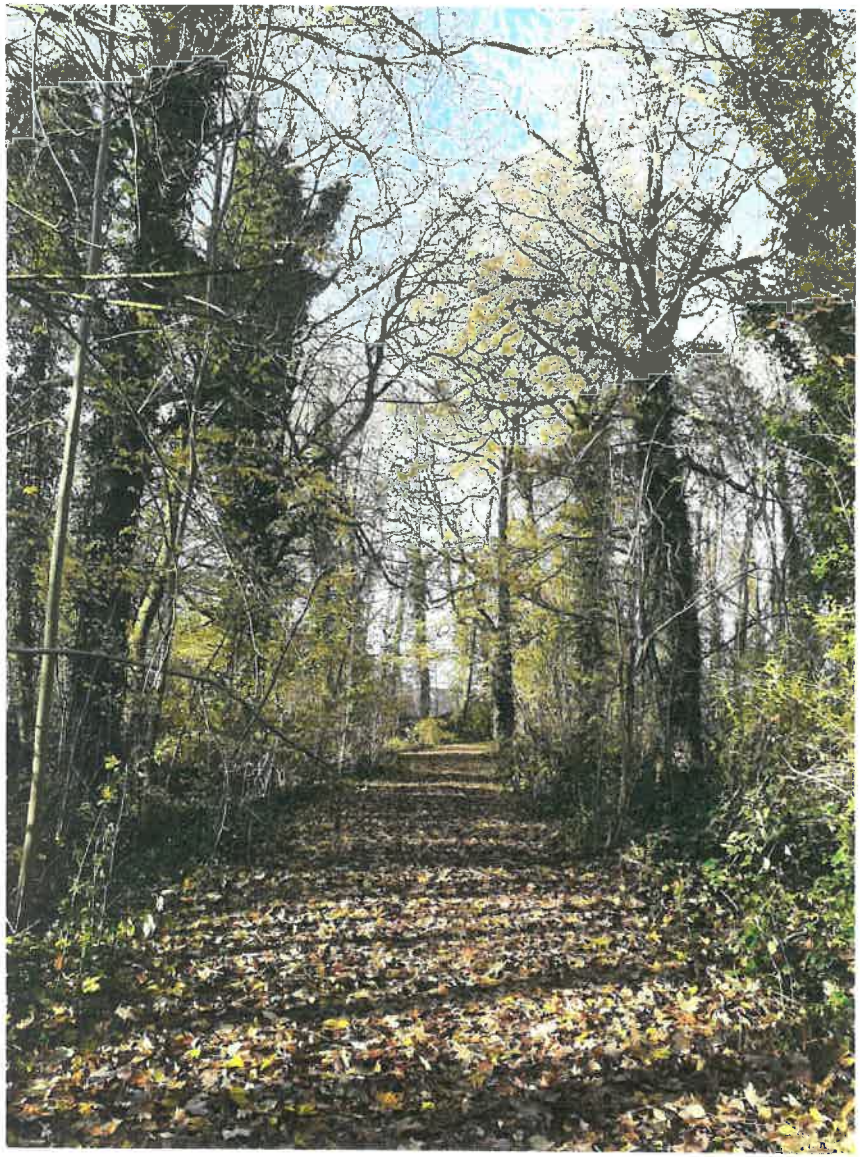
Lot 1 = à enclencher d'ici 2023 ; Lot 2 = à enclencher d'ici 2026; Lot 3 = à enclencher d'ici 2030
R = Réalisé; E= en cours ; Ab = abandonné ; Att = en attente

		Intitulé du projet	R	E	Ab	Att	Commentaires
LOT 1	1.	Aménager le Parc De Dobbeleer		X			Convention signée reçue en janvier 2022.
	2.	Créer au complexe sportif un espace convivial intergénérationnel autour d'une aire de jeux et un cheminement vers le parc de Dobbeleer		X			Demande convention-faisabilité DR faite en 2021 – 2 réunions coordination (mars et décembre 2021)
	3.	Créer un lieu polyvalent complémentaire au complexe sportif et un cheminement d'accès entre la N5 et la rue J-B Loriaux		X			Demande convention-faisabilité DR faite en 2021– 2 réunions coordination (mars et décembre 2021)
	4.	Créer un lieu d'activités citoyennes et de services avec un cheminement lent vers la N5 et le centre administratif				X	
	5.	Réhabiliter et mettre en valeur le petit patrimoine populaire wallon		X			Obtention du subside AWAP et relevé du petit patrimoine par les citoyens
	6.	Valoriser les chemins et les sentiers qui font découvrir la nature		X			2 nouveaux sentiers réalisés en bord de rivière dans le cadre du remembrement de Rèves
	7.	Valoriser les zones naturelles en créant un maillage écologique		x			Plantations
	8.	Créer une dynamique d'échange de services	X				Base de données volontariat et enquête
	9.	Créer des jeux inter-villages		X			

LOT 2	1.	Développer les liaisons lentes entre la N5 et les pôles du centre de Frasnes		X			
	2.	Aménager des lieux de convivialité pour tous		X			Plaine de jeux scolaires en cours de rénovation
	3.	Créer des logements innovants		X			Réflexion projets d'habitat léger en cours. Appel à l'intérêt citoyen
	4.	Développer un système de rang scolaire/rue scolaire	X				Mellet et Villers-Perwin
	5.	Créer une maison de village et une salle de grande capacité		X			Réflexion en cours Etude faisabilité faite pour le site de l'école du Vieux Château
	6.	Création d'un lieu d'hébergement des Mouvements de Jeunesses à Rèves sur le site de l'Institut Sainte-Marie	X				
	7.	Aménager un cheminement lent et un espace partagé le long de la RN 567 à Mellet				X	En attente de la DGO1
	8.	Élargissement du chemin du Bois d'Arnelle pour réduire le trafic de la rue J-B Loriaux				X	Plan communal de mobilité a commencé en mars 2021
	9.	Création de liaisons lentes vers l'Institut Sainte Marie depuis les quartiers de Rèves et depuis Houtain-le-Val				X	Plan communal de mobilité a commencé en mars 2021
	10.	Réaménager la cité administrative		X			L'aménagement du grenier au-dessus de la salle du Conseil va démarrer
	11.	Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Mellet				X	
	12.	Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles (N5) à Frasnes				X	Crédit budgétaire réservé en 2023
	13.	Créer un espace de coworking et de services	X				Convention acquisition signée par la Ministre le 12/01/2021

LOT 3	1.	Créer un centre de formation Terres en Rèves		X			Suivi avec le GAL Pays des 4 Bras sur le site Agricoeur
	2.	Créer un hall relais agricole		x			Suivi avec le GAL Pays des 4 bras sur le site Agrioeur - 2023
	3.	Développer des hébergements touristiques adaptés au profil de la commune et développer des parcours thématiques				X	
	4.	Reconvertir partiellement l'église de Frasnes		X			Master plan en cours avec la cité administrative
	5.	Sécurisation des abords des lieux fréquentés	X				Totems placés aux abords des écoles
	6.	Poursuivre la réalisation de liaisons lentes		X			18 boucles promenade sur l'entité, 5 boucles activées via le GAL Pays des 4 Bras
	7.	Développer les bornes CNG et l'utilisation du biogaz				X	Rem : bornes de chargement électriques placées à Mellet/FLG
	8.	Aménager la liaison cyclable à Rèves (Le Cadeau-Recyparc)				X	
	9.	Développer le PPP en matière d'énergie avec les habitants	x				Panneaux photovoltaïques placés sur les toitures des bâtiments communaux (PPP) + accompagnement du citoyen pour audit énergétique avec Corenove en vue de demande de prime (POLLEC)
	10.	Aménager la place du Terminus à Mellet		X			Possibilité de charge urbanistique en lien avec un projet immobilier situé en face. Comité riverain en place.

			Stade				
			R	E	Ab	Att	
TOTAL		32 projets	6	17	0	9	
%		A partir du total des projets	19%	53 %	0%	28 %	



PARTIE 2

Avancement physique et financier

Commune de Les Bons Villers
Place de Fraines, n°1 Tel : 071/858.188
6210 Les Bons Villers Fax : 071/858.142
★★★★★

SPW
Service public de Wallonie

FRW

Partie 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2004 + Avenant 2009	PCDR classique ~~PwDR 2007-2008~~[1]	**Aménagement d'un réseau de liaisons inter villages pour usagers lents – phase 1 étude et phase 2, acquisition d'emprise et travaux entre Frasnes et Mellet**	Faciliter les déplacements inter villages des habitants, renforcer le sentiment d'appartenance, maintenir et valoriser l'activité agricole et l'environnement rural (paysager)	Phase 1 : 10.000,00 Phase 2 : 110.200,00

Etats d'avancement physique du projet :	**Date :**
Désignation du géomètre	08/02/2010
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	12/06/2012
Approbation de l'avant-projet par la R.W	
Acte d'acquisition	29/12/2014
Approbation CC création de voirie dans le cadre du permis d'urbanisme	23/03/2015
Permis d'urbanisme	30/06/2015
Approbation du projet par le Ministre	13/10/2016
Adjudication :	26/06/2017 au 27/10/2017
Décision d'attribution du marché	28/12/2018
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	06/03/2019
Début des travaux	Avril 2019
Réception provisoire	20/08/2020
Décompte final	08/12/2020
Réception définitive	*(19/08/2025)*
Etat d'avancement financier du projet :	**Montant (€ - tvac) :**
Montant conventionné à 100%	**12.500,00 et 126.750,00**
Montant versé du subside développement rural	**72721,55**
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	**90901,97**
Montants cumulés payés à l'auteur de projet (honoraires)	**0**

[1] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2010 A du 11/09/2012	PCDR classique Plan MERCURE	**Aménagement d'un réseau de liaisons intervillages pour usagers lents –, acquisition d'emprise et travaux entre Frasnes et Rèves**	Faciliter les déplacements intervillages des habitants, renforcer le sentiment d'appartenance, maintenir et valoriser l'activité agricole et l'environnement rural (paysager)	**289.600**

Etats d'avancement physique du projet :	**Date :**
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	16/11/2016
Approbation de l'avant-projet par la R.W	3/4/2017
Approbation du projet par l'A.C.	20/02/2017
Approbation du projet par le Ministre	03/04/2017
Désignation du géomètre:	/
Adjudication :	14/08/2018
Décision d'attribution du marché	05/02/2019
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	Juin 2019
Début des travaux	2019
Réception provisoire	05/06/2020
Décompte final	09/07/2020
Réception définitive	(04/06/2025)
Etat d'avancement financier du projet :	**Montant (€ - tvac) :**
Montant conventionné à 100%	**201.025,49**
Montant versé du subside développement rural	**167204,38**
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	**209147,81**
Montants cumulés payés à l'auteur de projet (honoraires)	**0**

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside (€)
2013-A	PCDR classique ~~PwDR 2007-2013~~[2] ~~PwDR 2014-2020 : M 7.4~~	**AGRICOEUR : phase 3: Maison de Village**	- Restructurer le centre du village de Frasnes-lez-Gosselies pour donner un cœur de village à l'entité bonsvillersoise - Aménager le cœur de village comme un espace de rencontre convivial et sécurisant. - Soutenir/redévelopper l'activité économique dans le centre villageois.	**937.750,00** **Demande de désengagement effectuée**

Etats d'avancement physique du projet :	**Date :**
Désignation d'un bureau d'études (faisabilité/stabilité)	30/12/2014
Désignation de l'auteur de projet :	30/12/2015
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	15/06/2016
Approbation de l'avant-projet par la R.W	24/06/2016
Permis d'urbanisme délivré	28/12/2017
Approbation du projet par l'A.C.	**22/05/2017**
Approbation du projet par le Ministre	**23/03/2018**
Adjudication :	27/06/2017
Décision d'attribution du marché	20/12/2017
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	10/05/2019
Début des travaux	Projet arrêté
Réception provisoire	
Décompte final	
Réception définitive	//
Etat d'avancement financier du projet :	**Montant (€ - tvac) :**
Montant conventionné à 100%	**1.875. 500,00**
Montant versé du subside développement rural	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	
Montants cumulés payés à l'auteur de projet (honoraires)	

[2] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2014-A	PCDR classique PwDR 2007-2013[3] PwDR 2014-2020 : M 7.4	**AGRICOEUR : phase 6 : Aménagement des abords, nouvelle voirie et parkings**	- Restructurer le centre du village de Frasnes-lez-Gosselies pour donner un cœur de village à l'entité bonsvillersoise	**239.582,00** **Demande de désengagement effectuée**

Etats d'avancement physique du projet :	**Date :**
Désignation de l'auteur de projet :	25/04/2016
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	5/10/2016
Approbation de l'avant-projet par la R.W	**27/03/2017**
Approbation du projet par l'A.C.	27/12/2017
Approbation du projet par le Ministre	**20/02/2018**
Adjudication :	
Décision d'attribution du marché	**Projet arrêté**
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	
Début des travaux	
Réception provisoire	
Décompte final	
Réception définitive	
Etat d'avancement financier du projet :	**Montant :**
Montant conventionné à 100%	**647.947,96**
Montant du subside développement rural	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	

[3] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside (€)
2014-B	PCDR classique	**Création d'une maison de village à Villers-Perwin**	- Renforcer le sentiment d'appartenance communale - Adapter l'offre en services en fonction de la demande de la population et des acteurs locaux - Mettre en valeur les dynamiques locales	**463.753,00**

Etats d'avancement physique du projet :	**Date :**
Désignation de l'auteur de projet :	31/08/2016
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	16/11/2016
Approbation de l'avant-projet par la R.W	27/03/2017
Permis d'urbanisme délivré	24/07/2017
Approbation du projet par l'A.C.	**20/02/2018**
Approbation du projet par le Ministre	**06/12/2018**
Adjudication :	04/03/2019
Décision d'attribution du marché	07/05/2019
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	16/10/2019
Début des travaux	10/02/2020
Réception provisoire	13/01/2022
Décompte final	
Réception définitive	//
Etat d'avancement financier du projet :	**Montant (€ - tvac) :**
Montant conventionné à 100%	**627.506,00**
Montant versé du subside développement rural	**24.000 (acquisition)**
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	**260.667.08**
Montants cumulés payés à l'auteur de projet (honoraires)	

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
CAQ-2020 A	PCDR classique ~~PwDR 2007-2013~~[4] ~~PwDR 2014-2020 : M 7.4~~	**Achat stratégique pour Création d'un espace de co-working et de services**	Opportunité d'achat pour la fiche 2.13. Créer un espace de co-working et de service	**176.220**

Etats d'avancement physique du projet :	**Date :**
Désignation de l'auteur de projet :	
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	
Approbation de l'avant-projet par la R.W	
Approbation du projet par l'A.C.	
Approbation du projet par le Ministre	
Adjudication :	
Décision d'attribution du marché	
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	
Début des travaux	
Réception provisoire	
Décompte final	
Réception définitive	
Etat d'avancement financier du projet :	**Montant :**
Montant conventionné à 100%	**293.700**
Montant du subside développement rural	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	

[4] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Montant conventionné à 100%	**293.700**
Montant du subside développement rural	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	



PARTIE 3

Rapport comptable

Commune de Les Bons Villers
Place de Frasnes, n°1 Tel : 071/858.188
6210 Les Bons Villers Fax : 071/858.142
★★★★★

SPW
Service public de Wallonie

FRW

Partie 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2007-A	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013[5] PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	**Création d'un pôle de développement et d'attractivité au centre de Frasnes-lez-Gosselies (AGRICOEUR)** Phase 2 : Construction d'un atelier rural	Restructuration du centre de Frasnes-lez-Gosselies, renforcement du sentiment d'appartenance communale, adaptation de l'offre de services	1.597.318,41 €	19/03/2019

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?			**Oui**	**~~Non~~**
Si le patrimoine est loué[6] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.				
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)				
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type : location (2051,00€/mois)		Montant 2021	24.612,00
	Type			
Charges liées à l'exploitation du	Type			

[5] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises
[6] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

patrimoine	Type	Montant 2021	
Bénéfices = recettes moins charges			24.612 ,00
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [7]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Formation aux situations d'urgences (incendie, accident bactériologique ou chimique, incident nucléaire,...)
Impact des activités sur emploi	Réinsertion professionnelle
	Secondairement sur l'économie locale (voir convention d'utilisation)

RECAPITULATIF

Atelier rural (AGRICOEUR)	24.612,00
TOTAL	**24.612,00**

Les recettes dégagées sont investies dans la gestion des maisons de Village (Mellet, Wayaux, Rèves) toujours déficitaires (voir charges dans les précédents rapports)

[7] *A titre d'exemple*
Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi,...
Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune,...
Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés
Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)
M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Commune de Les Bons Villers
Opération de Développement Rural

Déclaration sur l'honneur

Nous, soussignons, Mathieu PERIN, Bourgmestre et Bernard WALLEMACQ, Directeur général, agissant au nom de la Commune de LES BONS VILLERS

déclaront sur l'honneur que le montant suivant, vingt-quatre mille six cent douze euros (24.612,00 €),

provenant des bénéfices résultant de projets subventionnés dans le cadre du développement rural, de moins de 10 ans à partir de la date d'approbation de leur décompte final, soit les loyers issus de l'atelier rural.

est réaffecté au profit par exemple de la couverture des frais de fonctionnement des maisons de village réalisées sous convention du Programme Communal Développement Rural (PCDR) ou d'autres projets sous convention DR.

Fait à Les Bons Villers, le 24 mars 2022

Le Directeur général,

Bernard WALLEMACQ

Administration Communale de LES BONS VILLERS * HAINAUT *

pour le Bourgmestre,

Mathieu PERIN

Cadre réservé à l'administration



PARTIE 4

Bilan de la CLDR

Commune de Les Bons Villers
Place de Frasnes, n°1 Tel : 071/858.188
5218 Les Bons Villers Fax : 071/858.142
★★★★★

SPW
Service public de Wallonie

FRW

Partie 4. RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Les procès-verbaux des réunions de CLDR sont annexés

❖ **Modification du ROI CLDR en 2021**

Modèle-type imposé par le SPW, approuvé le 3 juin 2021 par la CLDR et le 21 juin 2021 par le Conseil communal.

❖ **Modification de la composition CLDR en 2021**

Démissions en 2021 (application du nouveau ROI et décès) : Philippe Galloy, Nathalie Castiaux, Jean-Pierre Meuwis, Raphaël September, Muriel Ghos, Maïté Plumat, Jean-Marie Vandenbergh, Jean-François Moroso, Laetitia Degrève, Philippe Paulus, Bernard Vanhollebeke

❖ **Composition CLDR au 1er mars 2022**

- ❑ 35 membres citoyens
- ❑ 10 membres mandataires

❖ **Activités de la CLDR en 2021** (procès-verbaux en annexe du rapport)

Dates des réunions de la CLDR	Nombre membres CLDR présents
26 février - Groupe de travail Sentiers ❖ Présenter les 18 boucles de promenades réalisées par la commune avec un groupe de citoyens ❖ Recueillir l'avis et les remarques de la CLDR sur ces boucles ❖ Identifier une boucle par village qui est considérée comme prioritaire afin d'en faire le balisage et la promotion via le GAL Pays des 4 Bras ❖ Identifier des suites au travail réalisé	7 membres CLDR (visioconférence)

2 mars – Réunion plénière ✓ Réflexion biodiversité dans la zone centrale du parc DDB ✓ Retour du GT Sentiers – boucles promenades ✓ Information sur la nouvelle circulaire PCDR ✓ Etat d'avancement des projets du PCDR et conventions DR	18 membres CLDR (visioconférence)
11 mai et 25 mai – Commission Nature - Préparation de l'appel à projets Biodivercité	Quelques membres de la CLDR font partie de la Commission Nature
3 juin - Réunion plénière • Adoption du nouveau Règlement d'ordre intérieur (ROI) • Appel à projets BiodiverCité : avis et choix des projets (clôture au 30 juin) • Chantier participatif dans le parc DDB • Projet d'aménagement de la place du Terminus à Mellet	22 membres CLDR (visioconférence)
24 novembre - Réunion plénière • Démission membres absents (ROI) • Budget participatif PCDR – demande subvention et rôle de la CLDR (approbation) • Projets BiodiverCité sélectionnés en 2021 (suivi) • Conventions – subventions DR et projets PCDR (suivi)	24 membres CLDR (visioconférence)
4 décembre - Réunion plénière ❑ Budget participatif PCDR (approbation) ❑ Visite de la future maison multi-services à Villers-Perwin ❑ Visite de la maison de village de Villers-Perwin	15 membres CLDR (en présentiel)
Réflexion sur l'opération de développement rural	

❖ Dynamique de mise en œuvre des projets PCDR avec la CLDR (malgré la crise covid): *suivi demande de conventions DR et actualisation des FP.* ❖ Information sur nouvelle circulaire ministérielle : *adoption ROI modèle-type, approbation demande de budget participatif PCDR.* ❖ Réflexion sur sujets en lien avec le PCDR : *étude de faisabilité de la reconversion de l'atelier rural Agricoeur en maison de village, master plan développement complexe sportif, projet immobilier place du Terminus, plan développement jardins d'Agricoeur avec GAL.* ❖ Suivi projet boucles de promenade Pays des 4 Bras *(avec le groupe de travail sentiers).* ❖ Suivi de l'appel à projet Biodivercité *(avec la commission nature).*

Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	1.2 et 1.3
	Complexe sportif : espace convivialité autour aire de jeux, espace vert, espace polyvalent complémentaire, cheminements lents, voirie partagée
Priorité du projet	**2022**
Calendrier d'exécution	**Convention faisabilité DR**
Numéro fiche-projet	/
Intitulé du projet	Acquisition stratégique de deux parcelles cadastrales de terrain nu (+/- 19 ares) à Mellet (au Vieux Château)
Priorité du projet	**2022**
Calendrier d'exécution	**Convention acquisition DR**
Numéro fiche-projet	2.5
Intitulé du projet	Maison de village de grande capacité : réaffectation salle polyvalente de l'école du Vieux Château à Mellet
Priorité du projet	**2023**
Calendrier d'exécution	**Convention faisabilité DR**
Numéro fiche-projet	1.6
Intitulé du projet	Valoriser les chemins et sentiers qui font découvrir la nature
Priorité du projet	**2024**
Calendrier d'exécution	**Convention faisabilité DR**

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le 2 mars 2021 – procès-verbal de la séance plénière
(réunion en virtuel)

Présents :
CLDR : Mathieu Perin (président) + 17 membres présents (liste de présences disponible au secrétariat de la CLDR)
Administration communale : Ingrid Lavendy
Fondation Rurale de Wallonie : Marie Burette et Martine Gilles
Invité extérieur : Bernard Blareau (SPW-DNF)
Excusés :
CLDR : 10 membres excusés (liste de présences disponible au secrétariat de la CLDR)

Ordre du jour

- ✓ Approbation du PV précédent (réunion du 07/09/2020)
- ✓ Réflexion biodiversité dans la zone centrale du parc DDB
- ✓ Retour du GT Sentiers – boucles promenades
- ✓ Information sur la nouvelle circulaire PCDR
- ✓ Etat d'avancement des projets du PCDR et conventions DR
- ✓ Divers

En annexe – le ppt de la conduite de la réunion

---

1. Introduction

Le Bourgmestre souhaite la bienvenue aux participants, rappelle l'ordre du jour et espère que la prochaine réunion de la CLDR sera en présentiel au mois de mai.

2. PV de la réunion du 07/09/2020

Le PV est approuvé en séance sans aucune remarque ou commentaire.

3. Parc De Dobbeleer : projet d'aménagement et biodiversité dans la zone centrale

Pour rappel, la Commune a introduit une demande de subvention en Développement Rural à 80%. L'Administration régionale a envoyé une convention-faisabilité (forfait de 20.000 € pour le volet technique) qui a été approuvée par le Conseil communal.

La question suivante a été soulevée :
Est-ce que le fait de laisser rentrer des gens dans la zone naturelle centrale va gêner la faune et la flore, la biodiversité ?

Pour y réfléchir avec la CLDR, Monsieur Bernard Blareau a été invité pour donner le point de vue du SPW- Division Nature et Forêt.

Suite à la visite sur place avec Mr Didier Dewolf, collègue de Mr Bernard Blareau, Ingrid présente (voir annexe) une proposition de modification à l'esquisse d'aménagement de la zone centrale : une seule mare avec clairière (*marquée par une ellipse*), un seul sentier d'accès en terre (*en trait jaune)*. Les sentiers en traits pointillés jaunes sont supprimés ainsi que deux mares (pas faisables).

Bernard Blareau contextualise le projet d'aménagement dans le cadre d'un parc. De son avis, un passage limité dans la zone nature centrale ne va pas gêner la biodiversité. Pour la sécurité publique du parc, il faudra envisager soit de l'élagage, soit de l'abattage et replanter dans les trouées avec une optique biodiversité mais aussi esthétique car on est dans un parc. Le fait de préserver une clairière dans la zone centrale est intéressant pour la biodiversité.

Questions et remarques de la CLDR :

- ***Qu'est-ce que cette petite boucle supplémentaire en jaune de sentier (par rapport au chemin de ronde en blanc) qui entre dans la zone nature centrale va apporter au projet?***
  - Ingrid Lavendy : cela servira de parcours pédagogique.
- ***Ce parc est devenu une sorte de forêt primitive, même s'il est clair qu'il n'y a pas que des espèces indigènes... Mais c'est devenu un biotope, l'un des seuls, voire le seul, de ce type (boisé) dans Frasnes.***
  - Bernard Blareau : pour une forêt primaire, il faut compter 600 ans. Ici, c'est un parc laissé à l'abandon.
- ***La référence au terme "forêt primitive" était en lien avec un projet communal de planter des espèces indigènes dans l'entité sous forme de forêt primitive***
  - Il y a un projet de forêt primitive (forêt dense) au niveau de la Chapelle du Roux.
  - Bernard Blareau : le modèle japonais de « forêt dense » (2 à 5 plants/m²) est un peu remis en question par l'INRA ces derniers temps. En effet, une grande partie des arbres plantés avec ce modèle semblent avoir disparus en quelques années. Les arbres ont besoin d'espace pour se développer (1 plant/m² c'est déjà dense).

- ***Biodiversité: on ne parle pas de grande faune. Essentiellement, la végétation, une petite faune, insectes, avifaune ...***
  - Cela ne semble pas incompatible avec la promenade des gens.
- ***Pour la faune et la flore présente, un conseiller communal a proposé récemment de faire un inventaire... Mais beaucoup de la faune est déjà partie, depuis cet automne (il faut dire que l'activité dans le parc ou aux alentours) a augmenté.***
  - Bernard Blareau : le plus intéressant en biodiversité, c'est la lisière de clairière. Cela va venir soutenir la biodiversité du lieu
  - Un inventaire pourra éventuellement être prévu avec le montant en DR disponible pour l'étude de faisabilité.
- ***Pour les chemins dans le parc, il serait dommage d'avoir de l'asphalte en majorité...***
  - Pour le chemin autour du parc (en blanc sur l'esquisse), il serait en dolomie et la boucle dans la zone centrale serait en terre enherbée.
  - Bernard Blareau : la largeur du chemin en dolomie doit au moins être de 2,25 m pour pouvoir se croiser.
- ***A quoi correspondent les numéros sur le plan ?***
  - Ce sont les éléments patrimoniaux (la chambre échevinale, la grotte, les grilles, le château).
- ***Est-il toujours d'actualité de placer une plaine de jeux près de la crèche? N'est-ce pas un doublon avec le projet du complexe sportif qui se trouverait à max 200 mètres de là?***
  - En fait, il s'agit de deux petits modules de jeux pour enfants de 0 à 3 ans (subside obtenu, il reste à les placer).
- ***Il semble qu'on veut faire coexister le côté récréatif (plus intrusif) et nature (moins intrusif), sans faire de choix. On pourrait mettre le côté récréatif au complexe et le côté nature au parc.***
  - Bernard Blareau : Les deux aspects vont bien ensemble et cela va sensibiliser les habitants à la biodiversité.
- ***A-t-on intégré le jardin partagé ?***
  - Vu le contexte de crise sanitaire, le jardin partagé a été mis en pause, tout comme le chantier participatif pour retirer le lierre qui a été reporté.
  - Celui-ci reprendra dès que possible et fait partie du projet dans son ensemble.

4. Retour du Groupe de Travail Sentiers – 18 boucles de promenades

- 18 boucles de promenades ont été identifiées.
- Le GAL Pays des 4 Bras (Relais du Visiteur) peut promouvoir 5 boucles.
  Le budget de promotion est à engager cette année, raison pour laquelle il faut avancer d'abord sur une boucle par village avec le moins de contrainte temps possible (circuit totalement sur l'entité et pas de création/réouverture de sentier).
- L'objectif du GT a donc été de choisir 1 circuit caractéristique par village (voir annexe) en respectant les contraintes temps et en ajoutant des critères de mise en valeur d'éléments patrimoniaux, des paysages, de la nature.
- Marie Burette présente les tracés des 5 boucles promenade choisies (voir annexe).

- Le balisage a été réfléchi. Il existe un guide pour la Wallonie. Un subside du CGT (Commissariat Général au Tourisme) est possible.
  https://www.tourismewallonie.be/itineraires-touristiques-balises

- Certaines des 18 boucles de promenade devront faire l'objet d'accord de passage avec certains propriétaires et locataires agricoles. Ce n'est pas le cas pour les 5 boucles qui ont été choisies.
- La Commune a fait l'inventaire de tout le PPPW (Petit Patrimoine Populaire Wallon), il sera valorisé dans les circuits promenade.
- A Rèves, dans le cadre de l'opération de remembrement, l'aménagement de 3 km de boucle promenade (avec un observatoire nature) se termine. Il faut encore régler un problème de voisinage/riverains par rapport au passage.

- **Quelle suite pour le Groupe de Travail Sentiers : donner un nom aux boucles promenade, décrire en audio, parrainage, … Vous pouvez rejoindre le groupe en contactant environnement@lesbonsvillers.be**

Questions et remarques de la CLDR :

- ***Y aura-t-il des propositions pour passer d'une boucle à l'autre?***
  - ➢ Oui dans un second temps lors de la mise en œuvre de l'ensemble des boucles.
- ***Est ce qu'il y a des aménagements prévus sur des tronçons plus délicats ex : trottoirs, traversées piétons, élagage, remise en état de sentier ?***
  - ➢ Pour l'instant, les endroits dangereux ne sont pas retenus dans le tracé des boucles.
  - ➢ L'optique sera de faire des aménagements légers, pas d'asphalte.
- ***Pour le balisage et d'autres points "techniques", la Province de Hainaut semble vouloir investir dans les chemins de promenade en 2021. Cela fait un partenaire supplémentaire.***
- ***La distance moyenne de ces boucles?***
  - ➢ Une distance entre 4,5 et 8km.
- ***Toutes les boucles ne sont pas accessibles aux PMR.***
  - ➢ Le conseil consultatif pour la personne handicapée pourrait proposer une boucle promenade PMR.
- ***Même si pas directement subsidiés par le CGT, ce serait dommage que ces premières boucles ne soient pas balisées de manière "conventionnelle". Inventer un balisage propre à notre entité ne va pas aider à en faire la promotion.***

5. Information sur la nouvelle circulaire PCDR d'application au 12/10/2021

Voir annexe

- **Le ROI de la CLDR (modèle type, minimum « imposé »)**

➢ Quorum de participation de 50 % (hors quart communal) (si pas atteint, report de la réunion à 15 jours sans quorum) pour valider une décision

➢ Pas de différence entre membres effectifs et suppléants

- Activation de la démission des membres (hors quart communal) lors du rapport annuel de la CLDR en mars
    - *Courrier si 3 absences (excusés ou non) consécutives*
    - *Démission d'office si absent ou excusé sans motif valable à plus de 75% des réunions sur deux années consécutives*

Ce modèle-type de ROI (arrêté ministériel) entre en vigueur le 31 mars 2021.
Il sera envoyé à tous les membres de la CLDR et sera arrêté lors de la prochaine séance CLDR (probablement en mai). Il devra ensuite être approuvé par le Conseil communal.

Le secrétariat de la CLDR tiendra un registre de présences aux réunions ainsi qu'une réserve de candidatures.

Etat de la situation par rapport à la CLDR de Les Bons Villers :
Composante citoyenne
Pour l'année écoulée 2020, démission de Anne-Laure Desmit car mandataire
Actuellement, **46 membres**
Attention 1/3 des membres sont absents au moins 3 fois de manière consécutive
Composante mandataire (maximun ¼)
10 membres représentant le Conseil communal

- **Le budget participatif pour le PCDR**

- PCDR ACTIF – appel à projets dans le cadre des objectifs de la stratégie (pas nécessairement dans le cadre des fiches-projets)
- 1€/RW ≠ 1€/commune
- Subside régional maximum (10.000€)
- Possibilité d'introduire une demande tous les 2 ans
- Trois de documents de référence (devrait bientôt être disponible sur le site internet de l'Administration)
    - → Règlement
    - → Formulaire de candidature
    - → Grille d'évaluation

- **Les conventions DR (Développement Rural)**

Des catégories, des taux et des montants de l'assiette de subvention sont définis (voir en annexe).
Cela concerne les fiches-projets du PCDR.
Il y a la possibilité d'addendum de max. 2 nouvelles fiches-projets.
+ 10 % du taux de subvention si projet transcommunal.
4 types de conventions avec des délais:
- Convention-acquisition
- Convention-faisabilité : forfait 20.000 € pour frais d'études et honoraires auteur de projet
- Convention-réalisation : pour les travaux
- Convention-exécution (en fin de validité PCDR)

La Ministre signe les conventions deux fois par an (au 1er mars et au 1er septembre).
Si le budget régional disponible n'est pas suffisant, des critères d'arbitrage seront appliqués :

→ Demande déjà introduite à une session précédente
→ 1ère ODR
→ Nombre de conventions
→ Montant de subside
→ Qualité du projet

6. Etat d'avancement des 32 projets du PCDR (voir en annexe)

Le PCDR de Les Bons Villers est actif de 2020 à 2030.
3 projets déjà réalisés, 8 projets en cours de réalisation, 21 projets en attente
Tous les projets du lot 1 sont activés.
Les jeux intervillages ont fait l'objet de deux réunions d'un groupe de travail et cela démarrera dès que possible.

La valorisation des zones naturelles en lien avec le maillage écologique est prévue en 2022.

Le plan communal de mobilité (lien à faire avec plusieurs fiches-projets du PCDR) démarre avec des consultations villageoises en ligne du 08 au 12 mars.

Les FP 3.1 et 3.2 (créer un centre de formation maraîchage et un hall relais agricole) pourraient se réaliser sur le site Agricoeur.

Il y a toujours un budget régional réservé pour 2022 et 2023 pour l'aménagement des voiries régionales dans la traversée de Mellet et de Frasnes.

La FP 3.10 (place du Terminus à Mellet) pourrait se réaliser dans le cadre des charges urbanistiques imposées à un promoteur immobilier.

Questions et remarques de la CLDR :

- Qu'en est-il du projet de rénovation de l'église de Frasnes ?

Un master plan est en cours pour un aménagement global de la cité administrative (incluant l'église).
La subvention du DR peut être sollicitée dans le cadre des bâtiments de services tels que maisons de village, maisons rurales, maisons multiservices. Mais l'usage en tant qu'église doit alors être désaffecté.
A titre informatif, la commune d'Ecaussinnes vient d'obtenir une convention DR pour la reconversion d'une église en espace polyvalent.

7. Etat d'avancement des conventions DR

Convention en cours

- ▷ Acquisition stratégique - *Espace de coworking et de service à Villers-Perwin (FP 2.13) - convention signée par la Ministre le 12/01/2021 (montant total : 293.700 €)*

- ▷ Parc De Dobbeleer *(FP1.1) - convention approuvée par le CC le 25/01/2021 et à la signature de la Ministre (montant total : 197.654,60 €)*

Prochaine demande de conventions

La CLDR a déjà validé le principe de demande pour les deux fiches-projets suivantes (cf PV des réunions du 08/01 et 07/09/2020) :

- ▷ Espace convivial intergénérationnel (aire de jeux) au complexe sportif et cheminement lent vers parc DDB *(FP 1.2)*

- ▷ Lieu polyvalent complémentaire au complexe sportif et cheminement d'accès vers N5 *(FP 1.3)*

Il faut maintenant actualiser le périmètre, le descriptif et l'estimation des fiches-projets, en tenant compte du master plan réalisé pour l'aménagement global du site lié au complexe sportif.
Ensuite, il faut introduire le dossier de demande de conventions lors d'une réunion de coordination avec 'Administration régionale.

La CLDR valide les périmètres présentés ainsi que le descriptif des projets. L'estimation doit encore être actualisée mais elle ne dépassera pas les montants estimés dans les fiches-projets.



Le projet consiste à créer un espace de convivialité intergénérationnelle autour d'une aire de jeux et à établir un cheminement lent vers le parc DDB et vers la rue H.Loriaux, en lien avec le site du complexe sportif.
Concernant la plaine de jeux, il n'y aura pas de subvention au niveau d'Infrasports.



Le projet consiste à acquérir du terrain non bâti, à l'aménager en espace public polyvalent (avec possibilité de stationnement) et à établir un cheminement vers la N5, en lien avec le site du complexe sportif.

Questions et remarques de la CLDR :

- L'aire de jeux pour adolescents est-elle toujours prévue ?

Celle qui est prévue dans la FP cible un public de 0 à 14 ans. Ce serait bien de prévoir un endroit pour que les ados puissent se retrouver.

Pour info, il y aura la présentation du master plan du site du complexe sportif lors d'une réunion citoyenne en avril/mai.
Le permis d'urbanisme pour la piscine sera prêt pour le 15 mars. L'ouverture serait pour janvier 2022.

8. Divers

Rien à signaler.

Le président de la CDR clôture la séance en remerciant tous les participants.

Secrétariat de la CLDR,

Martine Gilles
Fondation Rurale de Wallonie (FRW)

Président de la CLDR,

Mathieu Perin
Bourgmestre

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le 3 juin 2021 – procès-verbal de la séance plénière
(réunion en virtuel)

Présents

CLDR – composante citoyenne (17) : Michaël Bayard, Michel Bette, Roger Charles, Florent De Wandeler, Stephan Deceuninck, Marc Dessoy, Raphaël Greban, Charles Henrard, Françoise Lambert, Xavier Lefèvre, Martine Rochette, Frédéric Somers, René Skilbecq, José Stevenne, Florence Toubeau, Michèle Vercauteren, Pierre-Yves Verset.

CLDR – composante mandataire (5) : Jean-Jacques Allart (président de séance), Marie-Cécile Corbisier-Loriau, Géraldine De Concilis, Marie Jandrain, Frédéric Lani.

Administration communale : Delphine Deblaer, Ingrid Lavendy

Fondation Rurale de Wallonie : Marie Burette, Martine Gilles

Invitée : Anne-Laure Desmidt (présidente CPAS, en charge de la Transition écologique)

Excusés

CLDR – composante citoyenne (12) : Vincent De Busscher, Céline Dewez, Richard Dewez, Jocelyne Evrard, Philippe Galloy, Bernard Goffaux, Josef Hannaert, Guy Mathieu, Ursula Piller, Stéphane Robert, Marcelle Van Mechelen, Denis Walravens.

CLDR – composante mandataire (2) : Mathieu Perin, Noëlle Vanhollebeke-Meurs.

Ordre du jour

- Approbation PV du 02/03/2021
- Adoption du nouveau Règlement d'ordre intérieur (ROI)
- Appel à projets BiodiverCité : avis et choix des projets (clôture au 30 juin)
- Chantier participatif dans le parc DDB
- Projet d'aménagement de la place du Terminus à Mellet
- Divers : communication via le site www.lbv2030.info

En annexe – le ppt de la conduite de la réunion

Introduction

Le président de séance, l'échevin de la Ruralité, Jean-Jacques Allart souhaite la bienvenue aux participants et présente l'ordre du jour.

Approbation PV de la réunion du 02/03/2021

Le PV est approuvé en séance sans aucune remarque ou commentaire.

Adoption du nouveau ROI de la CLDR (modèle-type)

Pour rappel, la nouvelle circulaire relative au Développement Rural impose un modèle-type pour le règlement d'ordre intérieur (ROI) des CLDR. Celui-ci a été envoyé en même temps que la convocation à la présente réunion.

Voici les éléments auxquels il faudra être particulièrement attentif :

- *Quorum de participation de 50 % de présences (hors composante mandataire) (si pas atteint, report de la réunion à 15 jours sans quorum) pour valider un avis décisionnel de la CLDR dans les cas suivants :*
  - *Demande Convention-subvention Développement Rural*
  - *Dossier Avant-projet*
  - *Demande Budget participatif*
- *Démission des membres (hors composante mandataire) lors du rapport annuel de la CLDR en mars de chaque année. Procédure :*
  - *Courrier de rappel si 3 absences (excusés ou non) consécutives aux réunions*
  - *Démission d'office si absent ou excusé sans motif valable à plus de 75% des réunions sur deux années consécutives*

Le secrétariat de la CLDR (via Delphine) tient un registre de présences et une réserve de candidatures pour le renouvellement des membres démissionnaires.

Le ROI de la CLDR est adopté en cette séance du 3 juin 2021 et sera approuvé au Conseil communal du 21 juin 2021.

Commentaires

- *Il faudra trouver des solutions pour atteindre le quorum de présences lors de décision :*
  - *prévenir dans l'ordre du jour de la convocation s'il y a des points décisionnels avec quorum de présences ;*
  - *organiser le covoiturage pour venir ensemble aux réunions (groupe par village) ;*
  - *fixer un jour de réunion toujours le même (cette proposition ne fait pas l'unanimité).*

Appel à projets BiodiverCité : avis et choix des projets (clôture au 30 juin)

Marie Burette (FRW) présente les grandes lignes de l'appel à projets (voir annexe du PV).

Le délai est très court cette 1ère année : le 30 juin pour rentrer les projets (encodage par la commune sur le guichet des pouvoirs locaux).

La commission Nature (ancien PCDN) s'est réunie le 25 mai ; elle a voté sur les idées de projets déjà dans les cartons, tout en proposant aussi de nouvelles idées.

Les propositions de projets sont présentées par Ingrid Lavendy à la CLDR en séance :

PROJETS DANS LES CARTONS + SONDAGE

Description succincte	Thème	Partenaires	Vote
Achats d'outils de jardins Ose le Vert, recrée ta cour + complément Tous à pied	Plantation, pollinisateur Sentiers et chemins	Ecole de Villers-Perwin	6 pts
Différents sites de plantation (voir Mr Grumiaux, Mr Charles)	Plantations, pollinisateur	Mrs Grumiaux et Charles, SPW Routes, SPW Nature	5 pts
Action sur les renouées du Japon (tests)	Lutte contre les EEE	CRS, CRA, SPW Nature	4 pts
Combler les arbres manquants dans les alignements	Plantations	Service Travaux	4 pts
création d'une megaphorbiaie réserve didactique + nichoirs	Protection site/sp	CRS	4 pts
Aménagement bosquet du PCA	pollinisateurs	Si accord riverains	2 pts
Opération sauvetage des batraciens (rue de la Baille, Agricoeur-chemin du Saucy)	Protection sp		2 pts

NOUVELLES IDÉES PROPOSÉES PAR LA COMMISSION NATURE

Description succincte	Thème	Partenaires
Continuer les plantations d'arbres sur le domaine public	Plantation	Service travaux, Mrs Grumiaux et Charles, SPW Routes, SPW Nature
Définir un endroit pour planter des alignements d'arbres le long de routes (endroit sécurisé, entretien aisé)	Plantations	Service travaux, Mrs Grumiaux et Charles, SPW Routes, SPW Nature
Remplacer des chicanes par des arbres là où c'est possible	Plantations	Service travaux, Mrs Grumiaux et Charles, SPW Routes, SPW Nature
Faire entrer la nature dans les projets immobiliers (verdurier l'emprise publique lors de l'équipement des voiries)	Plantations	Service travaux, Mrs Grumiaux et Charles, SPW Routes, SPW Nature

PROJETS COMMUNAUX

Description succincte	Thème	Partenaires
Réserve didactique : réfection des panneaux et nichoirs (en plus de la megaphorbiaie)	Sensibilisation et Protection des espèces	CRS, Natagora
Fournitures plants, semences prime biodiversité, nichoirs	Biodiversité (plantation et protection des espèces)	Règlement communal de biodiversité
Semaine de l'Arbre : animation	Sensibilisation	Ecoles, prestation ext.
Semaine de l'Arbre : fournitures plants (distribution, chantier participatif et opération un Enfant, un Arbre)	Plantations-fournitures SA	

Commentaires

- *Pour des projets où il faut une convention de gestion avec un propriétaire privé, cela va être difficile à obtenir dans un délai aussi court.*
- *La Commune a commandé une étude chez Faune et Biotopes pour identifier des zones intéressantes pour la plantation. Cela devrait permettre de préparer les prochains appels à projets BiodiverCité.*
- *La commission agricole devrait aussi être associée.*
- *Pour la végétalisation des cimetières, la difficulté réside dans l'entretien.*

Propositions

- Mettre des panneaux pour expliquer les cultures dans les campagnes. Cette idée n'est pas éligible au subside BiodiverCité. Cependant, elle est intéressante à relayer à la commission agricole. Pour rappel, dans le guide de bonne entente rurale publié par la commune, il y a un petit jeu qui explique les cultures.
- Faire des plantations d'arbres fruitiers en lien avec le projet bosquet nourricier/jardin partagé sur le site Agricoeur.
- Faire un parcours biodiversité.
- Demander des compensations en terme de biodiversité aux promoteurs d'éoliennes lors de la demande de permis d'implantation.
- Entretenir (cf dépotoir) les abords des arbres plantés sur la place de Mellet.
- Créer un rucher didactique avec plan de sensibilisation et formateurs.
- Gérer les renouées dans les chemins de remembrement, aux entrées du RAVeL à côté de la gare de Rèves.
- Faire à l'entrée de chaque village, un pré fleuri (relayer l'idée en commission agricole).

Choix des projets – sondage de priorité auprès de la CLDR

Vu le délai très court pour rédiger et introduire les fiches-projets pour l'appel BiodiverCité de cette année (clôture au 30 juin 2021), il est proposé de partir des projets sélectionnés par l'ancien PCDN (plan communal de développement de la nature).

Marie Burette (FRW) enverra sur l'intranet de la CLDR un sondage pour recueillir l'avis de la CLDR sur les propositions.

Chantier participatif au parc De Dobbeleer

Une partie du lierre du mur d'enceinte a été retirée par le service Travaux.
Une autre idée sera proposée.

Aménagement de la place du Terminus à Mellet

Il s'agit de la fiche-projet 3.10 du PCDR.

Dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme introduite par un promoteur immobilier (projet de construction d'un lotissement de 28 habitations), il y aura à réfléchir à des charges urbanistiques qui peuvent concerner la place du Terminus et le petit terrain de football.

Un comité d'accompagnement va être mis en place en septembre.
Jean-Jacques Allart propose que 2 à 3 membres de la CLDR fassent partie du comité d'accompagnement.
Michel Bette, Frédéric Somers, Marc Dessoy sont intéressés. René Skilbecq demande un temps de réflexion.

Commentaires

- Sur la place du Terminus, il y a des camions qui stationnent – où vont- ils aller ?
- D'un avis unanime, le petit parc prévu en intérieur d'ilot d'habitations ne semble pas une bonne idée (risque de dépotoir notamment).
- Il faudrait aussi une réflexion sur l'intégration du nouveau bâti dans le tissu villageois.

Divers

- Florent De Wandeler fait remarquer que la grange (et annexes) du site Agricoeur est mise en vente sur Immoweb au prix de 200.000 €, ce qui peut paraître sous-estimé.

- Frédéric Somers rappelle le besoin d'une aire récréative pour les ados (genre skatepark).

- La convention- faisabilité DR pour le parc De Dobbeleer est à la signature de la Ministre Tellier.

- Une convention- acquisition DR est en préparation pour un terrain privé à côté du complexe sportif (dossier au niveau de l'administration régionale).

- Une convention- faisabilité DR est en préparation pour une aire de jeux et un espace polyvalent au complexe sportif (dossier au niveau de l'administration régionale).

- Lors de la prochaine réunion de CLDR, Marie Burette (FRW) présentera l'outil de communication www.lbv2030.info avec des documents d'information tout public (PV CLDR, liste des membres CLDR, ROI CLDR, rapports annuels PCDR) et un intranet uniquement pour les membres de la CLDR (documents de travail, sondages).

Le président de la CLDR clôture la séance en remerciant tous les participants.

Secrétaire de séance,

Martine Gilles
FRW – Brabant Hesbaye

Président de séance,

Jean-Jacques Allart
Echevin de la Ruralité

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le 24 novembre 2021 – procès-verbal de la séance plénière
(réunion en virtuel)

Présents

CLDR – composante citoyenne (17) : Michaël Bayard, Michel Bette, Roger Charles, Stephan Deceuninck, Marc Dessoy, Bernard Goffaux, Raphaël Greban, Charles Henrard, Abiré Kambia-Ekim, Françoise Lambert, Stéphane Robert, Martine Rochette, Frédéric Somers, José Stevenne, Florence Toubeau, Marcelle Van Mechelen, Pierre-Yves Verset.

CLDR – composante mandataire (7) : Jean-Jacques Allart, Marie-Cécile Corbisier-Loriau, Marie Jandrain, Frédéric Lani, Mathieu Perin (président de séance), Noëlle Vanhollebeke-Meurs, Emmanuel Wart.

Administration communale : Delphine Deblaer, Ingrid Lavendy.

Fondation Rurale de Wallonie : Martine Gilles, Simon De Paepe.

Excusés

CLDR – composante citoyenne (7) : Vincent De Busscher, Florent De Wandeler, Régine Diet, Jocelyne Evrard, René Skilbecq, Michèle Vercauteren, Denis Walravens.

Ordre du jour

- ❑ Accueil et Hommage à Philippe Galloy
- ❑ PV 3 juin 2021 (approbation)
- ❑ Démission membres absents (ROI)
- ❑ Budget participatif PCDR – demande subvention et rôle de la CLDR (approbation)
- ❑ Projets BiodiverCité sélectionnés en 2021 (suivi)
- ❑ Conventions – subventions DR et projets PCDR (suivi)
- ❑ Divers

En annexe – le ppt de la conduite de la réunion

Introduction

Le président de séance, Mathieu Perin, souhaite la bienvenue aux participants et présente l'ordre du jour.

Un hommage est rendu à Philippe Galloy (décédé), il était un membre actif de la CLDR.

Approbation PV de la réunion du 03/06/2021

Le PV est approuvé en séance sans aucune remarque ou commentaire.

Application nouveau ROI de la CLDR – démissions des membres absents

Pour rappel

- *Quorum de participation de 50 % de présences (hors composante mandataire) (si pas atteint, report de la réunion à 15 jours sans quorum) pour valider un avis décisionnel de la CLDR dans les cas suivants :*
  - *Demande Convention-subvention Développement Rural*
  - *Dossier Avant-projet*
  - *Demande Budget participatif*
- *Démission des membres (hors composante mandataire) lors du rapport annuel de la CLDR en mars de chaque année. Procédure :*
  - *Courrier de rappel si 3 absences (excusés ou non) consécutives aux réunions*
  - *Démission d'office si absent ou excusé sans motif valable à plus de 75% des réunions sur deux années consécutives*

Le secrétariat de la CLDR (via Delphine) a envoyé un courrier à 11 membres absents de manière consécutive sans s'excuser (plus de trois fois).

- 1 membre a répondu vouloir continuer : ***Joseph Linet***

- 10 membres n'ont pas répondu et sont donc réputés démissionnaires :
Nathalie Castiaux, Jean-Pierre Meuwis, Raphaël September, Muriel Ghos, Maïté Plumat, Jean-Marie Vandenbergh, Jean-François Moroso, Laetitia Degrève, Philippe Paulus, Bernard Vanhollebeke.

Ces démissions seront actées dans le rapport annuel de la CLDR.

Actuellement, la CLDR se compose de 35 membres citoyens et de 10 membres mandataires.

Budget participatif PCDR : approbation

Martine Gilles (FRW) explique le contexte de quorum de présences (composante citoyenne) pour cette prise de décision de la CLDR.

Elle présente les conditions pour pouvoir solliciter le budget participatif PCDR :

- Le Programme communal de développement rural (PCDR) valide.
- Une participation financière 50/50 entre la Région et la Commune pour le budget alloué max. 10.000 € RW (tous les deux ans).
- Le respect des documents –type sur le portail de Wallonie :
  > règlement
  > formulaire de candidature
  > grille d'analyse (critères de recevabilité)

Mathieu Perin (Bourgmestre) informe la CLDR qu'une somme de 10.000 € est inscrite au budget communal de 2022.

Simon De Paepe (FRW) présente le déroulement de l'appel à projets dans le cadre du budget participatif PCDR.

L'objectif est de mettre en œuvre, avec les citoyens, des actions, d'intérêt collectif, contributives aux objectifs définis dans le PCDR.
Les projets d'investissement doivent se réaliser *sur le domaine public de la commune (droit réel).*

La CLDR a le rôle de comité de sélection des projets.

Les étapes :

- **Communication vers les citoyens** : *règlement, formulaire candidature, critères d'évaluation.*
- **Récolte des projets :** *groupement de citoyens (min.5), associations avec ou sans personnalité juridique.*
- **Analyse recevabilité des projets** : grille avec *critères d'évaluation, analyse faite par le* Comité sélection (CLDR + au besoin des membres de l'administration communale).
- **Vote des citoyens :** *en ligne + papier et rôle du* Comité sélection (CLDR).
- **Retour à la population.**

Le vote des citoyens :
Il peut être organisé à partir de la **plateforme participation.frw.be**
Seuls les projets retenus par le Comité apparaissent dans cette phase.

- Chaque projet affiche le budget requis.
- Chaque citoyen a une enveloppe budgétaire à dépenser pour soutenir son/ses projet(s) préféré(s).
- Concrètement, le citoyen place dans son panier ses projets préférés.
- L'option "commentaires" des citoyens peut être activée ou non.

Le retour à la population :

- Communication de la liste définitive des projets sélectionnés au Collège communal par le Comité de sélection (CLDR).
- Information auprès des candidats par le Collège.
- Annonce des résultats à la population (site internet, bulletin communal, plateforme FRW)

Quatre variantes en option au règlement :

1) Art.3 **Chaque association** ne peut déposer qu'**un seul projet.**
2) Art.5 **Chaque projet** ne peut consommer **plus de 50% du budget** total alloué.
3) Art.9 **Répartition du vote à 50% / 50 %** entre le vote des citoyens et le vote du comité de sélection (CLDR).
4) Art.10 **Le projet** pourra être **mis en œuvre par une entité juridique** reconnue comme personne morale (type ASBL, coopérative, ...) si elle en manifeste l'intérêt.

Commentaires et avis de la CLDR

Pour la variante 1 (à l'art.3) et la variante 4 (à l'art.10), les avis (pour et contre) sont partagés.
Pour la variante 2 (à l'art.5) et la variante 3 (à l'art.9), les avis sont majoritairement favorables.

Décision de la CLDR

Les membres présents sont favorables à la mise en œuvre d'un budget participatif PCDR en 2022.
Vu que le quorum de présences de la composante citoyenne n'est pas atteint : 17 membres présents sur 35, le point sera remis à l'ordre du jour de la réunion de la CLDR du 4 décembre 2021.

Echéancier

- ✓ Approbation au Conseil communal.
- ✓ Préparation du dossier par l'Administration communale.
- ✓ Envoi à l'Administration régionale qui examine la recevabilité.
- ✓ Réception d'un arrêté ministériel de subvention dans les 2 mois.

Appel à projets BiodiverCité : 10 projets sélectionnés pour 2021

Budget total :11.955 € – subside 100 % - 2 ans pour réaliser à la réception de l'arrêté ministériel.

- ❑ Ecole du Dehors à Villers-Perwin : outils de jardinage, matériel d'observation, arbres fruitiers *(1.291 €)*
- ❑ Plantation d'un espace public entre deux voiries à Mellet *(805 €)*
- ❑ Réaménagement d'un espace « chemin au naturel » à Mellet *(565 €)*
- ❑ Gestion des renouées du Japon : test de méthodes *(960 €)*
- ❑ Création d'une mégaphorbiaie – réserve didactique de Rèves *(2.680 €)*
- ❑ Installation d'un mur pierres sèches au site de la Flache *(200 €)*
- ❑ Opération Batraciens rue de la Baille à Rèves *(250 €)*
- ❑ Enherbement cimetière de Wayaux *(1.584 €)*
- ❑ Création verger conservatoire au Jardin d'Agricoeur *(1.320 €)*
- ❑ Semaine de l'Arbre 2022 *(2.300 €)*

Appel à projets subside en 2022 – à suivre avec la CLDR et la Commission Nature.

Conventions-subventions en Développement Rural et projets du PCDR

- ✓ Convention-acquisition obtenue pour l'achat d'un bâtiment à Villers-Perwin pour maison multiservices.
- ✓ Convention-faisabilité obtenue pour l'aménagement du parc De Dobbeleer – l'avant-projet à suivre par la CLDR en 2022.
- ✓ Convention-acquisition obtenue pour l'achat terrain à côté du complexe sportif.
- ✓ Convention-faisabilité en cours de demande pour l'aménagement de deux espaces publics à côté du complexe sportif : espace convivialité et nature, espace polyvalent.

Projet de maison de village sur site Agricoeur

- ✓ Désengagement des visas budgétaires DR pour maison de village dans ancienne grange et parking (coût trop élevé du projet).

- ✓ Vente de la grange et terrain à bâtir, à un promoteur, sous conditions d'aménagement de logements intergénérationnels en habitat groupé et de logements AIS (agence immobilière sociale) à loyer modéré.

- ✓ Etude de faisabilité pour transformer l'atelier rural en maison de village indique que la mise aux normes représenterait un coût d'aménagement trop élevé (entièrement à charge du budget communal).

Commentaires

- **Est-ce que cela veut dire qu'il n'y aura pas de Maison de village sur le site Agricoeur ?**

Pour l'instant, ce qui est sûr, c'est qu'il n'y aura pas de Maison de village dans l'ancienne grange.
L'Atelier rural est encore loué jusque fin 2022.
Pour la location de l'Atelier rural en 2023, le GAL Pays des 4 Bras étudie un projet de coopérative de consommateurs et de producteurs locaux.

- **Est-ce que cela veut dire qu'il n'y aura pas de Maison de village de grande capacité (400 personnes) ?**

Il y a une fiche-projet dans le PCDR (en lot 2 de priorité). Donc, une convention-subvention pourrait à nouveau être sollicitée.
Pour l'instant, des pistes sont investiguées :

- *Le Vieux-Château à Mellet (étude de faisabilité en cours).*
- *L'église de Frasnes (étude avec ECETIA en cours).*

Les résultats de ces deux études seront présentés à la CLDR.

- Charles Henrard explique la position actuelle de la Fabrique d'église par rapport au projet de reconversion partielle de l'église de Frasnes. Le souhait est de ne pas désacraliser la nef centrale et le chœur. Les autres parties de l'église pourraient être désaffectées.

- **Est-ce que cela veut dire qu'il n'y aura pas de Maison de village à Frasnes (comme dans les autres villages) ? (besoins pour la vie associative et les mouvements de jeunesse)**

Pour l'instant, la Commune propose des solutions alternatives, en utilisant des bâtiments existants.
La troupe scouts est accueillie temporairement dans des containers au complexe sportif. Ensuite, ils pourront occuper le rez-de-chaussée du bâtiment de l'école de la Communauté française.
Le comité des fêtes dispose de garages au château De Dobbeleer.

Divers et Agenda

- JOURNÉE DE L'ARBRE 2021 ET PORTES OUVERTES DES JARDINS D'AGRICOEUR : SAMEDI 27 NOVEMBRE DE 9H30 À 17H
- Prochaine réunion de la CLDR : LE SAMEDI 4 DECEMBRE DE 9H30 À 11H
- Présentation projet du GAL pour Agricoeur : séance Conseil communal LUNDI 20 DECEMBRE

Le président de la CLDR clôture la séance en remerciant tous les participants.

Secrétaire de séance,

Martine Gilles
FRW – Brabant Hesbaye

Président de séance,

Mathieu Perin
Bourgmestre

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le 4 décembre 2021 – Compte-rendu de la séance plénière
(Réunion sur le terrain)

Présents

CLDR – composante citoyenne (13) : Michel Bette, Roger Charles, Marc Dessoy, Régine Diet, Jocelyne Evrard, Bernard Goffaux, Raphaël Greban, Charles Henrard, Martine Rochette, Frédéric Somers, José Stevenne, Florence Toubeau, Denis Walravens.

CLDR – composante mandataire (2) : Jean-Jacques Allart, Mathieu Perin (Président de séance).

Administration communale : Ingrid Lavendy.

Fondation Rurale de Wallonie : Marie Burette.

Excusés

CLDR – composante citoyenne (4) : Céline Dewez, Richard Dewez, Françoise Lambert, Pierre-Yves Verset.

CLDR – composante mandataire (2) : Marie-Cécile Corbisier-Loriau, Géraldine de Conciliis.

Ordre du jour

- ❑ Accueil - introduction
- ❑ PV 24 novembre 2021 (approbation)
- ❑ Budget participatif PCDR (approbation)
- ❑ Visite de la future maison multi-service
- ❑ Visite de la maison de village de Villers-Perwin
- ❑ Divers

Introduction

La CLDR s'est réunie sur la place de Villers-Perwin afin de visiter deux projets en Développement Rural, proche d'être terminés : la maison multiservice et la maison de village.

Le président de séance, Mathieu Perin, souhaite la bienvenue aux participants et présente l'ordre du jour.



Approbation PV de la réunion du 24/11/2021

Le PV est approuvé en séance sans aucune remarque ou commentaire.

Budget participatif PCDR : approbation

Pour rappel

Le projet de budget participatif avait été présenté et soumis à décision lors de la séance du 24 novembre 2021. Le quorum de présence n'ayant été atteint (17 membres présents et avis favorable unanime), le point a été remis à l'ordre du jour de cette séance.
Les participants ont reçu la synthèse de la présentation des modalités du budget participatif dans le cadre d'un PCDR.

Décision de la CLDR

Les membres présents sont favorables à la mise en œuvre d'un budget participatif PCDR en 2022.

Visite de la Maison multiservice

Le bâtiment a été acquis par la Commune en 2021 avec l'intervention de 60% de subsides du DR.

Il permettra d'offrir plusieurs services à la population: un espace de co-working, une antenne de la maison médicale de Frasnes et un espace d'accueil de la petite enfance.

Les aménagements intérieurs doivent encore être terminés par l'entrepreneur, aux frais du vendeur.

L'occupation de la maison multiservice va se faire en deux temps :

- D'abord, la maison médicale de Frasnes va prendre possession de l'entièreté, pendant toute la période où son bâtiment est en travaux.
- Ensuite, trois services coexisteront : l'espace pour l'accueillantes, l'antenne santé et le co-working.

















Visite de la Maison de village de Villers-Perwin

Le bâtiment a coûté 900.000€ au lieu des 450.000€ initialement prévus, le DR est intervenu à 80% sur le budget initial et à 50% sur les surplus. Le dépassement de budget est notamment dû aux offres remises qui étaient toutes plus chères que le budget initial. De nombreux petits coûts supplémentaires qui se sont révélés indispensables, se sont accumulés et ont fait gonfler la facture.

Les abords :

Les abords et la circulation sont encore en réflexion. En effet, l'idée est de préserver au maximum les futurs usagers en mettant un maximum des abords en piétonnier. Un comité d'accompagnement y réfléchit actuellement. Le projet d'aménagement des abords et la mobilité sera présenté en CLDR.
Le parking principal aura lieu sur la place, les gens viendront jusqu'à la maison de village à pied. Des places pour les PMR seront bien prévues. Le comité d'accompagnement veillera à accorder une attention particulière à la question.

Les occupations :

- Le rez-de-chaussée sera une salle polyvalente, avec cuisine, pouvant être louée pour des événements familiaux et associatifs. L'école de Villers-Perwin utilisera également les lieux durant les heures scolaires.
- Le premier et le deuxième étages seront dédiés aux différentes sections des Guides (qui sont actuellement dans les conteneurs sur leur terrain). Elles devront veiller à ce que les lieux restent en excellent état (p.ex. obligation de nettoyage professionnel une semaine sur deux). Les deux étages peuvent respectivement être scindés en deux grâce à des parois amovibles pour réserver un espace à chaque section. Les guides auront une entrée réservée via l'arrière du bâtiment.











Le Président de la CLDR clôture la séance en remerciant tous les participants.

Secrétaire de séance,

Marie BURETTE
FRW – Brabant Hesbaye

Président de séance,

Mathieu Perin
Bourgmestre



PARTIE 5

PROGRAMMATION 2021-2022-2023

Commune de Les Bons Villers
Place de Frasnes, n° 1 Tel : 071/858.180
6210 Les Bons Villers Fax : 071/858.142
★★★★★

SPW
Service public de Wallonie

FRW

Partie 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an Axe Rencontre/Convivialité	1	1.2. Créer au complexe sportif un espace convivial intergénérationnel autour d'une aire de jeux et un cheminement vers le parc De Dobbeleer	520.351,99 €	DR	80%
				Espaces verts	65%
	1	1.3. Créer un espace polyvalent complémentaire au complexe sportif, une voirie partagée au départ de la N5 et une liaison lente entre cet espace et le cheminement lent vers le parc	448.344,12 €	DR	60%
Année rapport annuel + 1 an		Acquisition stratégique terrain nu (2 parcelles cadastrales-19 ares) au Vieux Château de Mellet		DR	50% (plafond 250.000 €)
Année rapport annuel + 2 ans Axe Rencontre/Convivialité	2	2.5. Créer une maison de village avec une salle de grande capacité	+-307.150€ HTVA	DR	80%
Année rapport annuel + 3 ans Axe sentiers – réseau lent	3	3.6. Poursuivre la réalisation de liaisons lentes	Non estimé	DR	80%
				PCM	

Province de Hainaut
Arrondissement de Charleroi
Commune des Bons Villers

Commune des Bons Villers

Extrait du registre
des délibérations
du Conseil communal

Conseil du 21 mars 2022

PRESENTS : MM. **M. PERIN, BOURGMESTRE PRÉSIDENT;**
A. MATHELART, P. JENAUX, J.-J. ALLART, Echevins;
A.-L. DESMIT, Présidente du CPAS;
A. LEMMENS, M. LARDINOIS, J.-L. ART , P. CUVELIER, P. BARRIDEZ, N. MEURS-VANHOLLEBEKE, M.-C. LORIAU, E. VANCOMPERNOLLE, M. JANDRAIN, C. PIRET-de FAUCONVAL, B. MGHARI, G. DE CONCILIIS, F. LANI, Conseillers communaux;
B. WALLEMACQ, Directeur général.

EXCUSÉ(S) : MM. **B. PATTE, Echevin**
E. WART, J. BRETON, D. DE CLERCQ, Conseillers communaux.

OBJET. **Opération de développement rural : Rapport annuel 2022 - Activités 2021 - Approbation**

20220321 - 3733

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-30 ;

Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural abrogeant celui du 6 juin 1991 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;

Vu la circulaire 2021 du 21 septembre 2021 relative au Programme Communal de Développement rural ;

Vu notamment le chapitre 15 de cette circulaire relative aux modalités d'élaboration et de transmission du rapport annuel de l'opération de développement rural ;

Vu la validité du Programme Communal de Développement Rural clôturée en décembre 2014 dont reste la convention relative à la Maison de village de Villers-Perwin ;

Considérant l'introduction de notre première convention-faisabilité "Aménagement du parc De Dobbeleer" et l'achat stratégique à Villers-Perwin en vue de la réalisation du projet de co-working;

Considérant le rapport annuel 2022 - activités 2021 rédigé par le service de développement rural communal, pour les parties 1, 2, 3 et 5 respectant la circulaire dont question ci-dessus et comprenant en particulier la déclaration sur l'honneur de réinvestissement des bénéfices de l'atelier rural dans les projets conventionnés en développement rural ;

Considérant la partie 4 de ce rapport, relative aux activités de la Commission Locale de Développement Rural rédigée par la Fondation Rurale de Wallonie, organisme accompagnateur ;

Considérant le bénéfice réalisé sur les locations de l'atelier rural et la déclaration sur l'honneur de réinvestir ce résultat dans la gestion (charges de fonctionnement supérieures aux rentrées de location) des Maisons de village;

Considérant l'approbation de ce rapport en CLDR ce 22 février 2022 et la présentation de celui-ci au Collège communal du 8 décembre 2022;

Par ces motifs ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité;

DECIDE

Article 1er. D'approuver le rapport annuel 2022 - Activités 2021 de l'opération de développement rural traduisant l'état d'avancement de celui-ci et de le transmettre aux instances concernées avant le 31 mars 2022.

Article 2. D'approuver la programmation à 3 ans (partie 5 du rapport susmentionné):

- année du rapport +1 : Acquisition stratégique terrain nu (2 parcelles cadastrales-19 ares) au Vieux Château de Mellet;
- année du rapport +2 : fiche-projet 2.5. Créer une maison de village avec une salle de grande capacité;
- année du rapport +3 : fiche-projet 3.6. Poursuivre la réalisation de liaisons lentes.

Article 3. De réinvestir les bénéfices dans la gestion des Maisons de Village dont les rentrées locatives ne permettent pas de couvrir les frais de gestion et les charges de fonctionnement ainsi que dans les futurs projets de la 3ème phase en cours.

LE CONSEIL :

LE DIRECTEUR GENERAL

(s) B. WALLEMACQ

LE BOURGMESTRE-PRESIDENT

(s) M. PERIN

POUR EXTRAIT CONFORME LE 22/03/2022

LE DIRECTEUR GENERAL

B. WALLEMACQ

LE BOURGMESTRE-PRESIDENT

M. PERIN

Commune de Les Bons Villers
Opération de Développement Rural

Déclaration sur l'honneur

Nous, soussignons, Mathieu PERIN, Bourgmestre et Bernard WALLEMACQ, Directeur général, agissant au nom de la Commune de LES BONS VILLERS

déclaront sur l'honneur que le montant suivant, vingt-quatre mille six cent douze euros (24.612,00 €),

provenant des bénéfices résultant de projets subventionnés dans le cadre du développement rural, de moins de 10 ans à partir de la date d'approbation de leur décompte final, soit les loyers issus de l'atelier rural.

est réaffecté au profit par exemple de la couverture des frais de fonctionnement des maisons de village réalisées sous convention du Programme Communal Développement Rural (PCDR) ou d'autres projets sous convention DR.

Fait à Les Bons Villers, le 24 mars 2022

Le Directeur général,

Bernard WALLEMACQ

Administration Communale de LES BONS VILLERS * HAINAUT *

pour le Bourgmestre,

Mathieu PERIN

Cadre réservé à l'administration